Nations Unies S/PV.5259



Conseil de sécurité

Soixantième année

Provisoire

5259e séance

Mardi 13 septembre 2005, à 10 heures
New York

Président :	M. Baja	(Philippines)
Membres :	Algérie	M. Djeffal
	Argentine	M. García Moritán
	Bénin	M. Zinsou
	Brésil	M. Tarrisse da Fontoura
	Chine	M. Zhang Yishan
	Danemark	M. Christensen
	États-Unis d'Amérique	M. Brencick
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	France	M. de Rivière
	Grèce	Mme Papadopoulou
	Japon	M. Kitaoka
	République-Unie de Tanzanie	M. Salaita
	Roumanie	M. Dumitru
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Davis

Ordre du jour

La situation entre l'Éthiopie et l'Érythrée

Rapport du Secrétaire général sur l'Éthiopie et l'Érythrée (S/2005/553 et Add.1)

05-50903 (F)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation entre l'Éthiopie et l'Érythrée

Rapport du Secrétaire général sur l'Éthiopie et l'Érythrée (S/2005/553 et Add.1)

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur l'Éthiopie et l'Érythrée, publié sous la cote S/2005/553 et Additif 1. Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2005/569, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Algérie, Argentine, Bénin, Brésil, Chine, Danemark, France, Grèce, Japon, Philippines, Roumanie, Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie de Tanzanie, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1622 (2005).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 15.